



Communiqué de presse de la FÉDÉRATION LGBT
Angers, mercredi 15 février 2012

DÉPORTATION HOMOSEXUELLE NÉGATIONNISME CHRISTIAN VANNESTE NICOLAS SARKOZY

Condamnation des propos négationnistes de Christian Vanneste sur la déportation homosexuelle en France

La FÉDÉRATION LGBT demande à Nicolas Sarkozy de clarifier sa position vis à vis de Christian Vanneste qui cite le président de la République au soutien de ses propos.

Dans une interview vidéo du 10 février accordée au site LibertePolitique.com, Christian Vanneste, député UMP du Nord, a déclaré : « **Il y a aussi des légendes qui sont répandues. Par exemple, il y a la fameuse légende de la déportation des homosexuels. Il faut être très clair là aussi. [...] En Allemagne, il y a eu la répression des homosexuels et la déportation qui a conduit à à peu près 30 000 déportés. Et il n'y en a pas eu ailleurs. Et notamment en dehors des trois départements annexés, il n'y a pas eu de déportation homosexuelle en France.** »

La FÉDÉRATION LGBT condamne fermement ces propos négationnistes de Christian Vanneste sur la déportation homosexuelle en France. Les propos du député UMP du Nord sont historiquement démentis par le rapport de Claude Mercier, du 15 décembre 2001, qui dénombrait 210 cas (1). En 2007, les travaux d'historiens et de chercheurs, compilés dans l'ouvrage [*La déportation pour motif d'homosexualité en France. Débats d'histoire et enjeux de mémoire*](#), sous la direction de Mickaël Bertrand, apportaient un nouvel éclairage. (2)

La recherche d'Arnaud Boulligny pour la [Fondation pour la Mémoire de la Déportation](#) (FMD) affinait ce résultat et établissait sans contestation possible l'existence de 63 cas de déportation d'hommes de nationalité française, persécutés pour motif d'homosexualité durant la Seconde Guerre mondiale, dont 6 cas dans la France occupée, notamment à Paris, et en dehors des territoires annexés (Moselle, Bas Rhin, Haut Rhin).

Derrière ces cas, il y a des hommes à qui nous rendons hommage en les évoquant, la CNIL ayant interdit aux chercheurs la publication de leur identité complète. Parmi eux :

- Jean Henri T., artiste dramatique arrêté en 1944 à Paris car il entretenait une liaison avec un Allemand.
- Un danseur d'opéra fréquentant les bals homosexuels clandestins de Paris. Arrêté le 22 août 1943 Place Blanche, il est emprisonné à Nanterre, puis remis le 1er octobre 1943 à la Brigade Mondaine de Paris qui le livre aux forces allemandes en vue de sa déportation.
- Georges C., homosexuel âgé de 17 ans et originaire de Dreux. Arrêté à Paris en novembre 1941, il est condamné à 5 ans de prison. Interné à Fresnes, il est transféré par convoi de la Gare de l'Est en direction de Karlsruhe (Allemagne). Il meurt de tuberculose dans le camp où il fut déporté.

Tous les dossiers de déportés ne sont pas dépouillés. Quelques 40 000 des 68 000 dossiers

conservés au Bureau des archives des victimes des conflits contemporains ont été ouverts. De nouveaux cas sont donc susceptibles d'être découverts. Dans ce contexte, les propos de Christian Vanneste sont donc négationnistes. Pour cette raison, la FÉDÉRATION LGBT qui prend acte de l'annonce par l'UMP de son retrait d'investiture aux législatives de juin prochain, mais attend l'attitude de l'UMP quant à sa possible exclusion.

La FÉDÉRATION LGBT veillera à ce que cette nouvelle provocation de Christian Vanneste ne soit pas pour l'UMP une façon de se racheter une bonne conduite, puisque l'UMP se prononce contre l'Egalité des droits des Lesbiennes, Gays, Bi et Trans, encourageant de la sorte de tels propos ou ceux d'élu(e)s issus de ses rangs, ou affiliés, ayant tenu des propos homophobes, tels Brigitte Barège, Gérard Longuet, Christine Boutin, Lionel Lucas. Preuve supplémentaire ; Christian Vanneste réagissant sur Europe 1, à 13h, fustigeait les dirigeants de l'UMP : « S'ils sont assez bêtes pour obéir à un lobby qui défend des idées qui ne sont pas celles du président de la République? manifestement, je pense qu'ils commettront une erreur. »

La FÉDÉRATION LGBT demande à Nicolas Sarkozy, l'imminent candidat à la présidentielle, cité par Christian Vanneste au soutien de ces thèses, de bien vouloir clarifier sans tarder sa position au sujet des propos négationnistes du député UMP du Nord. Nonobstant, la FÉDÉRATION LGBT qui a toujours porté un grand intérêt à l'étude de la déportation pour motif d'homosexualité, et qui avait présenté le résultat des travaux des historiens à ses adhérents en présence de Mickaël Bertrand en février 2008, lors de ses Rencontres à Dijon, étudie la possibilité d'engager une action au pénal contre Christian Vanneste.

Néanmoins, la FÉDÉRATION LGBT n'entend pas se substituer aux militants spécialistes de cette question. C'est pourquoi elle soutient le [Mémorial de la déportation homosexuelle \(MDH\)](#) dans son intention annoncée. La FÉDÉRATION LGBT se tient à sa disposition pour engager à ces côtés l'action que le MDH jugera utile.

Stéphane Corbin,

porte-parole

06 22 09 09 66

contact@federation-lgbt.org

www.federation-lgbt.org

(1) - Claude Mercier, Rapport concernant la déportation d'homosexuels à partir de la France dans les lieux de déportation nazis durant la Seconde Guerre mondiale au titre du motif d'arrestation, n°175, 15 décembre 2001.

(2) - Mickaël Bertrand (dir.), *La déportation pour motif d'homosexualité en France. Débats d'histoire et enjeux de mémoire*, Dijon, Mémoire active, 2011, 176 p.

Fédération des associations et Centres Lesbiens, Gays, Bi et Trans en France

5, passage ancienne caserne, 17100 Saintes

Association loi 1901, créée le 13 juillet 2003, déclarée le 5 novembre 2003 en préfecture du Nord, n°

W595003560, insertion au Journal officiel le 22 novembre 2003, transférée le 5 mars 2010 en préfecture de

Maine-et-Loire. Siret n° 479 705 501 00027.